

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/05/2010

Réception par le Prefet : 25/05/2010

Publication : 28/05/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-7-2-4

Séance du vendredi 21 mai 2010

PRIME A L'INSTALLATION DES ARTISANS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19/03/2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 85/IV – 201/6 du 21 décembre 1984 du Conseil Général relative à la création de la prime à l'installation des artisans,
- VU la délibération n° 95/I-201/4 du 19 décembre 1994 du Conseil Général relative à l'adjonction de nouveaux critères et au conditionnement de l'aide au suivi d'un stage approfondi en gestion,
- VU la délibération n° 97/I-201/5 du 16 décembre 1996 du Conseil Général relative au plafond de l'aide et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'examen et le suivi des dossiers de « primes à l'installation des artisans »,
- VU la délibération n° 99/I-201/3 du 10 décembre 1998 du Conseil Général permettant d'étendre l'éligibilité de la prime à l'installation des artisans à l'ensemble des entreprises inscrites au registre de la Chambre de Métiers,
- VU le rapport du Conseil Général n°2009-5-2-4 du 9 décembre 2009 relatif au budget primitif 2010 du Développement Economique et Universitaire,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 10 mai 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide la proposition de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 10 mai 2010 relative à l'octroi de la prime à l'installation des artisans,

- autorise le versement des primes accordées aux bénéficiaires cités dans l'annexe du rapport pour un montant total de 15 240 €,
- précise que la dépense correspondante est à prélever sur le programme F223 « Installation de jeunes artisans », chapitre 204, fonction 93, nature 2042 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Charles Buttner' written in smaller letters below it.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Prime à l'installation des artisans
Commission Permanente du 21 mai 2010

Identité du demandeur et raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus (HT) en €	Taux	Proposition de la Commission en €
GIRARD Christian CG AUTOMOBILE	22 rue du stade 68240 SIGOLSHEIM	reprise d'un garage	80 000,00	15%	7 620 (plafond)
SCHUMACHER Cédric CS COLOR	6 rue Saint Léon 68000 COLMAR	création d'une entreprise de peinture	53 716,84	15%	7 620 (plafond)
			Total		15 240